Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018 – 2024 de l'Ariège

DEMANDE DE PROROGATION DU PLAN -
CRHH DU 6 MAI 2025

Ariège PYRENEES 09 le Département

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le contexte de la révision

Le PDALHPD actuel a été approuvé par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Départemental du 18 décembre 2018 pour 6 ans. La révision entamée en février 2024 est encore en cours pour les raisons suivantes :

Loi du 27 juillet 2023

Visant à protéger les logements contre l'occupation illicite
Les décrets d'application, nécessaires pour réécrire la charte de prévention des expulsions, sont toujours en attente de parution

Assises du logement 2024

La concertation initiée par le Préfet de Région en décembre 2023 n'a pu aboutir à un plan d'action qu'en décembre 2024 en raison de la dissolution de l'Assemblée Nationale

Réécritures des Conventions Intercommunales d'Attribution et du PDLHI en 2025

Il a paru pertinent d'articuler ces réécritures avec celle du PDALHPD

Nécessité d'avoir un temps de consultation suffisant pour prendre en compte l'ensemble des enjeux du territoire

La crise du logement touche fortement le département de l'Ariège et nécessite une réflexion collective soutenue

Gestion de crises importante en 2023-2024 en effectifs réduits

SAS IDF, Ukraine, Mayotte, ...

Résidence Les chênes, Rieucros, crédit photo ALOGEA

Calendrier de révision

La révision du PDALHPD sera réalisée en régie par les services de la DDETSPP 09 et le service Logement de la Direction des Solidarités du CD 09.

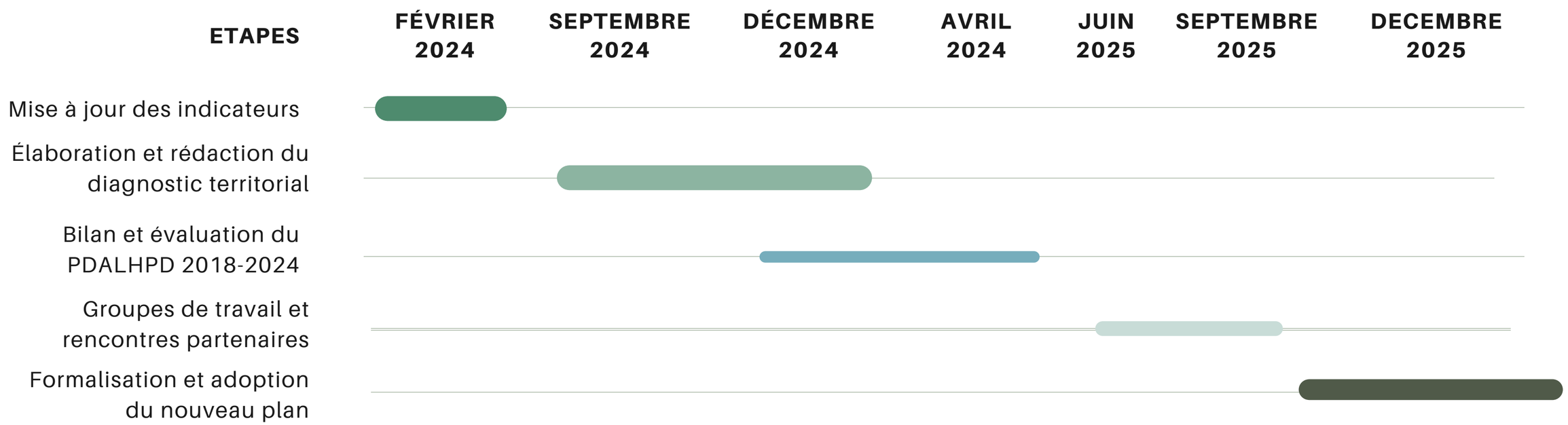

PDALHPD 2018-2024

I- Mettre en adéquation l'offre avec les besoins de la population en matière d'hébergement et de logement

II - Faciliter et fluidifier les parcours résidentiels notamment par un accompagnement global de la personne

III- Créer les conditions d'une gouvernance adaptée

Les principaux constats du diagnostic territorial

- Décohabitation, saisonnalité, vieillissement : des évolutions de population qui interrogent les manières d'habiter.
- Une structuration du parc de logements privés et publics inadaptée à la demande actuelle dans un contexte de demande locative croissante
- Un parc ancien confronté à des problématiques de précarité énergétique et de logement indigne
- Une offre d'hébergement d'urgence et d'insertion renforcée depuis 2018 mais toujours en tension croissante
- Un contexte territorial qui a vu se renforcer la compétence habitat des intercommunalités

Éléments de bilan Axe 1

Mettre en adéquation l'offre avec les besoins de la population en matière d'hébergement et de logement

Renforcement du parc d'hébergement d'urgence

34 places créées sur la durée du plan soit +33% des capacités

Renforcement du parc Pensions de Famille

21 places supplémentaires soit +45% sur la période

Forte mobilisation du Fond Unique Habitat pour répondre à la crise énergétique

Revalorisation des aides fin 2022, +25% d'engagements supplémentaires à fin 2024

Renforcement du parc en IML

Passage de 11 logements à 45 dont des places pour besoins spécifiques (IML santé, réfugiés,...)

Mise en place d'accompagnements à la sortie de précarité énergétique par le Département

Dans le but de développer le volet préventif du FUH

Éléments de bilan Axe 2

Faciliter et fluidifier les parcours résidentiels notamment par un accompagnement global de la personne

Mise en place d'une commission urgence

Instance de concertation des opérateurs HU autour des situations complexes

Mise en place d'une médiation sociale à destination des Gens du Voyage

En parallèle du financement par le CD et l'État d'une MOUS sur le territoire de Pamiers

Renforcement du dispositif Jeunes Majeurs pour prévenir les sorties sèches de l'ASE

Montée en puissance progressive du dispositif pour atteindre 42 jeunes hébergés dont 37 MNA

Mise en place du SIAO Logement

Analyse et orientation conjointe Etat/CD/bailleurs sociaux des demandes de contingent préfectoral

Augmentation des mesures d'accompagnement personnalisées

Quasi doublement des mesures ASLL sur la période

Éléments de bilan Axe 3

Créer les conditions d’une gouvernance adaptée

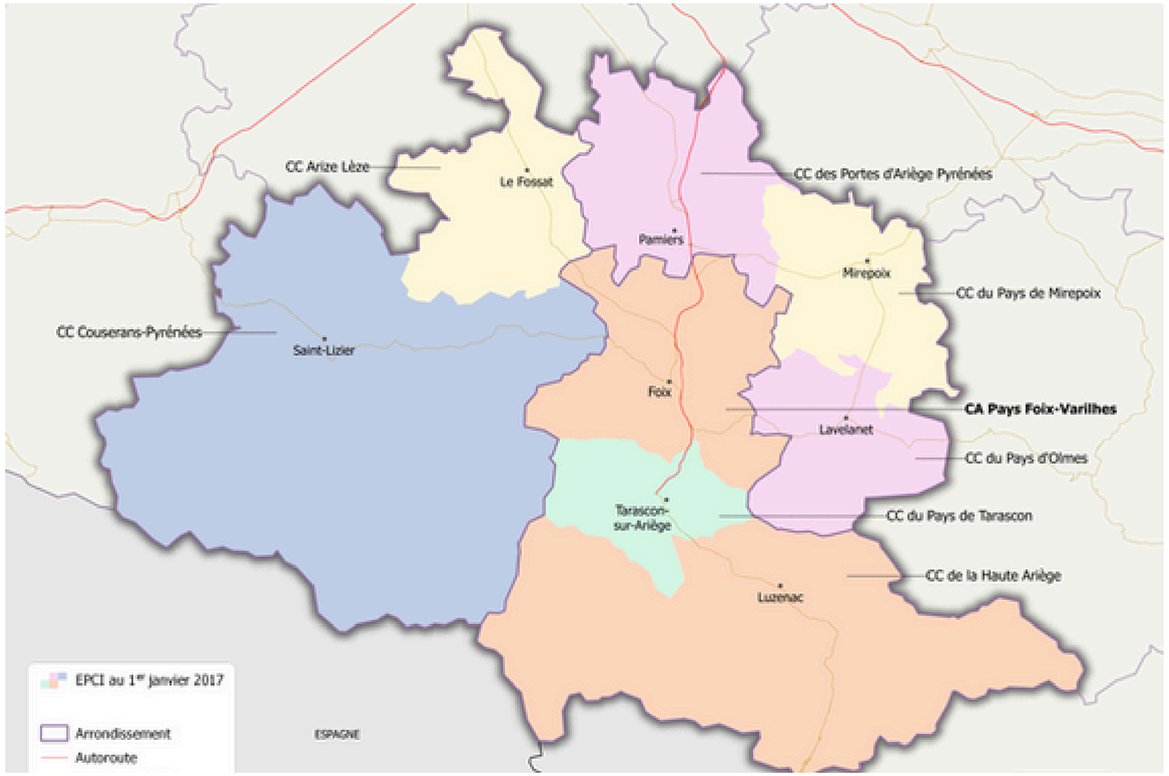

Une mise en oeuvre incomplète à ce jour

Malgré une coopération très efficace entre les acteurs institutionnels, les instances de gouvernance ne se sont pas réunies au rythme prévu par le PDALHPD 2018-2019 et l’association des usagers a été très lacunaire. La Gouvernance demeure un axe exigeant nécessitant un investissement complémentaire

Merci de votre attention

Rue La Faurie, Foix, crédit photo OPH 09

Ariège PYRENEES le Département 09

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE